

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 18 décembre 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 23_73DL

Objet : RELIQUAT FACÉ S- ANNÉE 2022- POUR LA COMMUNE DE CHARLEVAL

L'an deux mil vingt-trois et le 18 décembre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13 à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Afin de consommer la totalité de l'enveloppe Facé, sous-programme « sécurisation », et répondre aux besoins urgents des communes, il convient de voter un reliquat pour le programme 2022.

L'opération de sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité se situe :

Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	Montant Opération HT	AIDE MAXI DU CAS FACE 80% HT
2022.ErS.SMED.105	CHARLEVAL	BT issu du poste SAINTE CROIX - Lieu-dit Sainte Croix (Travaux supplémentaires)	8 800 €	7 040 €

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président
et après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver le Reliquat FACÉ S 2022,

Article 2 : D'autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,
Didier KHELFA

